

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil vingt-deux, vingt-cinq avril. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le lundi deux mai deux mil vingt-deux en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Révision loyer « 28 Route de Prats »
- Participation transport scolaire RPI année 2020-2021
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson
- Devis achat bibliothèque « Maison pour tous »
- Devis cinéma plein air
- Tours de garde des élections législatives du 12 et 19 juin 2022
- Comptes-rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

SEANCE DU 02 MAI 2022

PRÉSENTS : MME IBERTO ex-POINTET – M. CAMUS - MME VASSEAUD - M. BATTISTON – MMES VAUNAC – GUIHENEUF - MM. BIERNE – BIASOTTO – MME LAGORCE

ABSENTS EXCUSÉS : M. BOURNET Laurent et Mme CLAVERIE Thérèse

PROCURATION : M. BOURNET Laurent à M. BIASOTTO Nicolas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUIHENEUF Isabelle

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 28 mars 2022**

RÉVISION LOYER « 28 ROUTE DE PRATS »

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le loyer communal « 28 Route de Prats » arrivant à son terme d'année, il y a lieu de le réviser conformément à l'indice de références des loyers du 1^{er} trimestre 2022, soit + 2,48 % à compter du 1^{er} juin 2022.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à augmenter ledit loyer de 2,48 %, soit un loyer mensuel de 444,10 € à compter du 1^{er}/06/2022, sur la base du taux de l'indice de l'IRL (Indice de Référence des Loyers).

PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE RPI ANNÉE 2020-2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du RPI pour l'année 2020-2021, une participation financière pour le bus du transport scolaire (Ets GERARDIN CARINLUX SA à PINEUILH) est demandée aux communes. Elle est calculée au prorata du nombre d'élèves de chaque école.

Pour Saint Seurin de Prats, il s'agit de 42 élèves, soit $(1\ 680,00 \times 42 / 145) = 486,62$ €.

Cette somme doit être reversée à la commune de Montcaret qui s'est acquittée de la somme globale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le versement de la somme de 486,62 € au titre de la participation au transport scolaire du RPI pour l'année 2020-2021.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

Vu les articles L.5211-5, L.5211-17, L5211-20 et L5214-27 du CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson (CDC MMG) actés par arrêté préfectoral n° 24-2021-12-20-00001 en date du 20 décembre 2021,

Madame le Maire rappelle que la CDC MMG par délibération n° DE-2021-089 du 29 novembre 2021 a approuvé

l'adhésion de la collectivité au Syndicat Mixte Ouvert de la Défense des Forêts Contre les Incendies (SDMO DFCI 24).

Elle indique que par courrier du 4 mars 2022, Monsieur le Préfet de la Dordogne demande à la CDC MMG de modifier ses statuts afin de se doter de la compétence « création, entretien et aménagement des pistes de défense des forêts contre l'incendie ».

Les communes de la CDC MMG doivent délibérer dès notification de cette délibération afin d'accepter le transfert de la compétence « création, entretien et aménagement des pistes de défense des forêts contre l'incendie » et l'adhésion de la CDC MMG au SMO DFCI 24.

Madame le Maire donne lecture de la délibération n° DE-2022-038 du 29 mars 2022 et du projet de statuts modifiés.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- **le transfert de la compétence « création, entretien et aménagement des pistes de défense des forêts contre l'incendie » à la CDC MMG**
- **l'adhésion de la CDC MMG au SMO DFCI 24**
- **la modification des statuts qui en découle.**

DEVIS ACHAT BIBLIOTHEQUE « MAISON POUR TOUS »

Madame le Maire, après avoir demandé au Conseil Municipal s'ils souhaitent conserver le mobilier de la bibliothèque existante ou aménager une nouvelle bibliothèque dans la « Maison pour tous », présente deux devis de la société IKEA, le premier d'un montant de 1 114,50 € TTC et le deuxième de 884,40 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à 6 voix pour le premier devis d'un montant pour de 1 114,50 € TTC, 4 voix pour le deuxième devis et 1 voix pour le maintien des éléments existants, charge Madame le Maire à signer tout document relatif à cet achat et à engager cette dépense.

DEVIS CINÉMA PLEIN AIR

Madame le Maire donne la parole à Mme GUIHENEUF Isabelle qui présente le devis prestation de service permettant l'organisation de séance de cinéma non commercial en plein air d'un montant de 1550,00 € HT. Après discussion, la décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

TOURS DE GARDE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 12 ET 19 JUIN 2022

Madame le Maire interroge les conseillers municipaux sur leur choix d'horaire lors des tours de garde des élections législatives du 12 et 19 juin 2022. Elle précise que suite à l'allègement du protocole sanitaire, l'organisation des élections sera simplifiée et elle présente le nouveau tableau des tours de garde :

Dimanche 12 Juin 2022	
7 H 30 → 8 H 30	Mme IBERTO – M. CAMUS – M. BATTISTON – Mme GUIHENEUF
8 H 30 → 10 H 30	Mme IBERTO - M. BATTISTON – Mme VAUNAC
10 H 30 → 12 H 30	Mme IBERTO – M. BATTISTON – M. BOURNET
12 H 30 → 14 H 30	Mme IBERTO – M. CAMUS – M. BIERNE – Mme CLAVERIE
14 H 30 → 16 H 30	Mme IBERTO - M. CAMUS – Mme LAGORCE
16 H 30 → 18 H 00	Mme IBERTO – M. CAMUS – M. BATTISTON – Mme GUIHENEUF
Dimanche 19 Juin 2022	
7 H 30 → 8 H 30	Mme IBERTO – M. CAMUS – M. BATTISTON – Mme GUIHENEUF
8 H 30 → 10 H 30	Mme IBERTO - M. BATTISTON – M. BIASOTTO
10 H 30 → 12 H 30	Mme IBERTO – M. BATTISTON – M. BOURNET – M. BIERNE
12 H 30 → 14 H 30	Mme IBERTO – M. CAMUS – Mme VASSEAUD – Mme CLAVERIE
14 H 30 → 16 H 30	Mme IBERTO - M. CAMUS – Mme VAUNAC
16 H 30 → 18 H 00	Mme IBERTO – M. CAMUS – M. BATTISTON – Mme GUIHENEUF

La constitution du bureau de vote est le suivant :

- Présidente : Mme IBERTO Dominique

- Assesseurs : M. CAMUS Jean-Michel et M. BATTISTON Gérard
- Secrétaire : Mme GUIHENEUF Isabelle

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- Commissions « Aménagement de l'Espace et Urbanisme » le mardi 15 mars et le lundi 28 mars 2022 : M. CAMUS Jean-Michel indique que le sujet principal de ces commissions était l'installation de panneaux photovoltaïques sur le territoire de la CDC soit 227 hectares concernées (67 hectares à St Antoine de Breuil et 32 hectares à Montcaret). 40 % de ces surfaces seront occupées par les panneaux.
- Réunion SIVOS le mercredi 06 avril 2022 : Mme LAGORCE Sophie indique que l'ordre du jour portait essentiellement sur des votes budgétaires (compte de gestion, compte administratif 2021, affectation des résultats, budget primitif 2022, attribution de subvention...). Elle rappelle que la cotisation des communes est maintenu à 1,50 € / hab. Elle informe le conseil municipal sur la mise en place d'une nouvelle billetterie scolaire (carte magnétique à valider à chaque montée et descente du bus). Ces cartes seront transmises directement aux familles après inscription aux transports scolaires.
- Commission « Enfance-Jeunesse » le lundi 11 avril 2022 : Mme LAGORCE Sophie informe que cette commission portait sur les travaux du Centre de Loisirs de St Antoine de Breuil qui seront terminés le 13/05/2022 (visite de contrôle de la PMI le 23/05/2022). Il dispose de 144 places au lieu de 80 actuellement.
- Conseil d'école du RPI le mardi 12 avril 2022 : Le point le plus important de ce conseil est la suppression d'une classe à St Seurin de Prats avec un nombre d'élèves qui passe de 62 à 38.
- Commission « Action sociale – Santé » le mercredi 13 avril 2022 : Mme VAUNAC Arlette indique que plusieurs sujets ont été abordés lors de cette commission : bilans prévisionnels du CIAS, achat de 50 véhicules pour le personnel du CIAS (achat par le département et entretien à la charge du CIAS), manque de personnel, nouvelle adresse et direction du CIAS.
- Commission « Assainissement » le jeudi 21 avril 2022 : Madame le Maire informe le conseil municipal sur la construction d'une station d'épuration à St Méard de Gurson et la réhabilitation de celle de St Antoine de Breuilh. La société OPURE a été retenue.
- Commission « Voirie » le lundi 25 avril 2022 : M. BATTISTON Gérard fait un point de toutes les réclamations qui ont été remontés à cette commission : remplacement coussin berlinois sur la D11, aménagement trottoir hameau de Prats pour la protection d'un compteur d'eau, réfection traversée de route sur le D11, aménagement de l'extérieur de la « Maison pour tous » et le goudronnage qui devrait reprendre mi-mai.

QUESTIONS DIVERSES

- AVENANT CONTRAT CNP ASSURANCES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la parution de nouvelles dispositions réglementaires qui ont fait évoluer de manière significative l'obligation statutaire de la commune à l'égard des agents placés en congés statutaires pour raison de santé (congé paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, modalités de calcul du capital décès). Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adapter le contrat souscrit auprès de la CNP Assurances afin d'intégrer l'ensemble des évolutions réglementaires imposées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le l'avenant du contrat CNP Assurances.

Séance levée à 22h55

Madame le Maire,

